

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la
Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la
Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de
Mobilité d'Oupeye**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 09 octobre 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM d'Oupeye;

Vu la délibération du 19 novembre 2013 du conseil communal d'Oupeye actant la démission de Monsieur Jean-Marie DEFRAIGNE de son poste de suppléant du secteur privé ;

Vu la délibération du 25 septembre 2014 actant des modifications au sein du quart communal de ladite Commission ;

Considérant que Madame Hélène LOMBARDO, membre effectif représentant la majorité au sein de la CCATM a été désignée échevin de l'Aménagement du territoire et ne peut donc plus siéger au sein de la Commission ;

Considérant dès lors que le conseil communal a désigné Monsieur Thierry TASSET, son suppléant pour la remplacer ;

Considérant que le Conseil communal a proposé Monsieur GENDARME en tant que suppléant de Monsieur Thierry TASSET ;

Considérant que ce membre n'exerce pas de profession incompatible avec le mandat de membre de la CCATM et qu'ils ne sont pas membre du collège communal ayant l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans ses attributions ;



Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

A R R E T E

Article 1^{er} - La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'Oupeye est modifiée suivant la proposition contenue dans les délibérations du conseil communal du 19 novembre 2013 et 25 septembre 2014.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de membre effectif de Madame Hélène LOMBARDO et de membres suppléants de Monsieur Thierry TASSET et de Jean-Marie DEFRAIGNE.

La commission est dès lors composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : LECOMTE Vincent

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
TASSET Thierry	Mr GENDARME
HACKIN Yves	BELKAID Youssef
LAVET Pierre	ERNOUX Paul
VANNERUM Olivier	DESSARD Evelyne

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2
GILLIQUET Marc	OUMOURGH Layla	/
SPEETJENS François	AUGUSTE Jean-Louis	/
MALPAS Jean-Pierre	HANNECART Xavier	/
LOOP Bernard	ROCZEN Lionel	/
DENIS Alain	LAMBRECHT Christian	/
FAFCHAMPS René	COLLARD Jean-Pierre	/
STEEGMANS Jeannine	DEDOYARD Philippe	/
CORNELIS Jean-François	TOMBU Karine	/
STAPPERS Céline	HEYNS Henri	/
JOCKIN Gilles	GOFFART Yves	BONHOMME Jérôme
DRIESMANS Michel	TROKA Nathalie	/
FREJ Samia	DUTILLIEUX Bernard	VAN BEDTS Christiane

Article 2 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

10 MARS 2015


Carlo DI ANTONIO